RECHERCHE

Un audit au gouvernement préconise de soutenir encore pendant huit ans la politique nationale des pôles de compétitivité et d'accroître le rôle des collectivités régionales.

Les régions invitées à copiloter les pôles de compétitivité

len, mais peut encore mieux faire. Telle est l'appréciation générale de l'audit sur la politique nationale des pôles de compétitivité remis discrètement mardi aux pouvoirs publics. Il s'agit de la seconde évaluation du genre demandée par le gouvernement. Une première avait été réalisée en 2008 après trois années de lancement et de montée en puissance de cette politique. L'audit qui vient d'être réalisé par le consortium Bearing-Point-Erdyn-Technopolis porte sur la phase 2 du dispositif, qui doit s'achever à la fin de cette année.

Les experts sollicités appellent à la poursuite de cette politique qui avait été initiée en 2005 pour décloisonner l'innovation, portée à la fois par les entreprises et les acteurs de la recherche publique. Le rapport estime « mature et attractive » la dynamique. En sept ans, 2,7 milliards d'euros

de financements publics ont été mobilisés sur 900 projets de R&D suscités par les 71 pôles. Les chefs d'entreprise adhérents aux pôles assurent pour leur part que ce cadre leur a permis de créer de nombreux emplois. Malheureusement, l'audit ne donne pas d'indications sur le volume d'emplois engendrés. Il n'en préconise pas moins que cette politique nationale soit accompagnée pendant encore au moins huit ans (de 2014 à 2020) afin de la caler sur la prochaine génération de fonds structurels européens.

Pour autant, tout n'est pas rose, selon l'audit. Aussi, pour la prochaine phase, ses auteurs suggèrent que la « machinerie » des pôles (procédures de financement des projets, par exemple) soit simplifiée. Un travail déjà amorcé. Surtout l'audit fait remarquer que « le pilotage actuel n'impulse pas suffisamment une

vision stratégique ». A l'Etat de positionner clairement les pôles sur les grandes filières et thématiques de recherche et d'innovation, estiment les experts, qui invitent néanmoins les pouvoirs publics à un copilotage des

900

Le nombre de projets de R&D suscités par les 71 pôles.

pôles avec les collectivités régionales.

Dans son principe, l'idée ne devrait pas déplaire aux élus PS, qui appellent, dans une nouvelle phase de décentralisation, à un renforcement du pouvoir des régions en matière de développement économique, d'innovation et de formation notamment. Mais l'audit fait une dis-

tinction entre de « grands pôles mondiaux » – une trentaine –, qui portent sur des filières stratégiques pour la compétitivité de la France et sur lesquels l'Etat garderait la haute main, et les autres. Acteurs d'un puissant écosystème régional de l'innovation, ces autres pôles seraient cogérés par l'Etat et les régions, et leur budget de fonctionnement pourrait être assuré en totalité par les collectivités.

Toutefois, alerte l'audit, il convient de « maintenir une dotation suffisante à la visibilité du Fonds interministériel », une des principales sources de financement des projets de R&D, à hauteur d'au moins 200 millions d'euros par an. Or, de 2008 à 2011 cette contribution de l'Etat a été réduite d'une centaine de millions , pour atteindre 149 millions d'eurosen 2011, son plus bas niveau. PHILIPPE MOREAU

